

À la faveur de Pentecôte, contre vents et marées, contre le temps et ses effets dévastateurs – deux disparus cette année –, pour son voyage habituel le CCB a jeté son dévolu sur l'Île d'Oléron, point trop éloignée du Béarn.

Samedi matin 14 mai 2016

La météo est annoncée fraîche mais clémente, même si, au départ, elle n'est pas encore des plus accueillantes. Malgré les désistements et les absences excusées, le renouvellement partiel des adhérents est responsable d'un effectif largement renforcé et d'une remorque bien remplie. Sept de ceux et de celles qui pédalent ont entamé le voyage par leurs propres moyens sur le mode buissonnier ; de même, quatre autres regagneront le Béarn avec leurs machines, lestées de lourdes sacoches. Les vélos avaient été embarqués la veille, toujours dans la ZI de Lons mais en un lieu plus proche et plus aisé à trouver qu'auparavant.

Comme toujours, certains des nouveaux-venus découvrent, peut-être avec étonnement, qu'arriver juste à l'heure aux rendez-vous du CCB c'est s'exposer à être pratiquement le dernier.

La première halte se fait aux alentours de Langon, dans une aire d'autoroute dont les toilettes, comme régulièrement ailleurs les années précédentes, sont ornées de larges motifs végétaux qui nous sont familiers. Les précautions de base prises, il faut s'armer de quelque patience pour compléter le petit déjeuner matinal.

Cela permet d'attendre jusqu'à la halte du midi, effectuée à TOQUERELLE près de Saintes, dans une cafeteria du centre commercial, juste avant le coup de feu, ce qui évite la cohue. Le café pris, nous repartons vers le lieu de rendez-vous, prévu à ST-PORCHAIRE, sur le site du château de la Roche Courbon. Ses jardins à la française, qui ont vu le jour, au cœur d'une forêt millénaire, avant ceux de Versailles, ont été classés monument historique depuis 1946. C'est là le lieu annoncé de la jonction avec les gros rouleurs qui nous attendent, évidemment en tenue et déjà chauds. Nous ne prendrons pas le temps d'en parcourir le site, mais les accompagnantes en verront les jardins.

Les vélos sont descendus, et ceux d'entre nous qui ont fait prévaloir l'élégance sur la commodité enfilent leurs vêtements de champions et ajustent leurs compteurs. Renforcé par l'arrivée des sept estafettes, le groupe s'ébranle, sans soleil mais sans pluie. PONT L'ABBE D'ARNOULT est le premier village d'intérêt traversé, avec l'église Saint-Pierre, fondée, ainsi que son prieuré, au XII^e siècle, et son bourg fortifié du XIII^e siècle. La halte suivante se fera au Pont transbordeur de Rochefort, ou de Martrou, œuvre de l'ingénieur constructeur Ferdinand Arnodin, inauguré à l'été 1900. Initialement prévu pour remplacer un bac devenu insuffisant, et dernier pont de cette sorte en France, il était destiné à permettre la passage de ROCHEFORT vers ÉCHILLAIS sans gêner la circulation fluviale. Avec son tablier long de quelque 175 m perché à 50 m au-dessus des hautes eaux de la rivière, sur la nacelle suspendue à un chariot qui court le long de son tablier il permettait de faire traverser en moins d'une minute 200 piétons ou leur équivalent en poids. Le trafic augmentant, cependant, en 1967 un nouveau pont à tablier levant fut construit en aval à une centaine de mètres, une fois la démolition du pont transbordeur envisagée et même budgétée. Seul son classement comme monument historique en 1976 lui évitera la destruction. Après des travaux substantiels, il sera même remis en service en 1994 à des fins touristiques, et le pont à tablier levant, vite saturé à son tour, se verra finalement remplacé par le viaduc de Martrou ou viaduc de l'estuaire de la Charente. Début 2016 un chantier de restauration du transbordeur long de trois ans a été annoncé pour remplacer le tablier à âmes pleines datant de 1933 par un tablier à treillis tel qu'il était à l'origine.

À SOUBISE, juste traversé au bord de la Charente, la mairie occupe l'ancien hôtel des Rohan du XVII^e. Le village de BROUAGE, ancien port de l'ensemble HIERS-BROUAGE fondé en 1555 par Jacques de Pons pour le négoce du sel, mais vite devenu un des très grands ports de la côte Atlantique, a été fortifié sur l'ordre de Richelieu, avec le concours, entre autres, de Vauban. Avec son rempart de plus de deux kilomètres de long, son port ostréicole, ses boutiques de créateurs et d'artisans d'art et ses nombreux édifices chargés d'histoire mués en lieux d'expositions, il est classé Grand site national depuis 1989.

Passé MARENNES, célèbre pour ses huîtres, le parcours se poursuit par le viaduc qui enjambe la Seudre, redouté par les cyclistes, que nous franchissons une première fois sans dommage. À RONCE-LES-BAINS, terme de cette journée, l'hôtel de la Plage, bien nommé puisqu'il a les pieds dans l'eau, nous attend pour

une bonne douche et la perspective d'un repas bienvenu, malgré un modeste trajet d'une soixantaine de kilomètres.

En soirée, les plus mondains font leur tournée nocturne, et le lendemain la rumeur courra que certains ont en partie écumé le casino.

Dimanche 15 mai 2016

Le temps s'annonce beau mais frais, surtout au petit matin, avec un vent plutôt vif. Le petit déjeuner est sympathique, même si le boulanger, en retard de livraison, oblige les premiers arrivés à se passer de pain ordinaire et à se rabattre sur la brioche et les viennoiseries.

D'emblée nous retraversons RONCE, mais plus tranquillement que la veille. Moins agité cette fois, il apparaît néanmoins comme un site hautement touristique, et depuis longtemps : d'une part, il compte de multiples résidences secondaires, dont beaucoup encore fermées ; d'autre part, cette colonisation doit être bien ancienne, comme le montre l'existence de villas de style basque, qui, un temps, fut à la mode, comme on sait, sur toute la côte atlantique.

Ensuite, il faut évidemment reprendre le viaduc sur la Seudre du samedi, auquel s'ajoute assez vite celui d'Oléron, qui, comme son nom l'indique, avec ses 3 km, mène à l'île. On est tout de suite frappé par la particularité architecturale de l'habitat local, régulièrement fait de maisons de plain-pied, avec toit à double pente assez plat et recouvert de tuiles claires ou flammées. De même, le nombre de plus en plus élevé des campings au fur et à mesure de notre progression – certains entièrement dédiés aux camping-cars –, ainsi que des maisons de vacances collectives, atteste l'importance de la fréquentation des lieux. Les massifs de coquelicots en fleur que nous croisons semblent indiquer des sols moins pollués qu'ailleurs.

Nous arrivons bientôt au CHATEAU-D'OLERON, où il nous est donné de parcourir à vélo l'étendue de la citadelle, classée monument historique en 1929 : un ouvrage militaire édifié entre 1630 et 1704 sur l'emplacement d'un ancien château fort tombé en désuétude au début du XVIIe siècle. Le site a fait l'objet de luttes acharnées au moment des guerres de religion entre catholiques et protestants, à une époque où le djihad était apparemment moins spécialisé que de nos jours, même s'il était aussi sauvage. On comprend ainsi que Richelieu ait décidé sa fortification, embryon de l'actuelle citadelle, visitée en 1660 par Louis XIV. À la fin du siècle, Vauban s'en mêla à son tour, et après des interruptions, elle sera encore renforcée à la moitié du XVIIIe. Outre sa Porte royale à trois hermes, elle comprend une poudrière dans laquelle les militaires étaient interdits de chaussures, pour éviter toute étincelle sur le sol empierré. En repartant, nous serons amenés à retraverser le village envahi de monde et d'étals en ce jour de gigantesque vide-greniers.

Chemin faisant nous traversons divers chenaux qui vont jusqu'à la mer et différents ports ostréicoles : La Gaconnière, La Borquerie, La Baudissière, La Perrotine, etc., le long de la Réserve naturelle des marais de Moëze, sur la côte orientale, riche en oiseau migrateurs et hivernants.

Nous passerons ensuite par BOYARDVILLE, mais n'approcherons ni de son inoxydable fort immortalisé par la télévision française, ni de son port, pourtant réputé pour les traditionnelles maisons basses de ses quais.

ST-GEORGES D'OLERON, également traversé, est célèbre pour son église romane, le plus ancien édifice de l'île, dont l'histoire est liée à celle d'Aliénor d'Aquitaine (1122-1204), qui serait venue dans ce lieu. Nous ne nous arrêterons pas non plus à BREE-LES-BAINS, cette toute petite commune occupée dans les siècles passés par l'exploitation de marais salants et assez récemment émancipée de ST-GEORGES dont elle était antérieurement un simple hameau ; vantée par Pierre Loti dans l'un de ses livres, le *Roman d'un enfant*, elle a été frappée par le phylloxera au XIXe.

Car l'objectif de la matinée est d'atteindre le site de CHASSIRON, son phare et son restaurant Les Dauphins, où nous prendrons une choucroute de la mer, un dessert et le café. L'approche du phare, dit « du bout du monde », né à la fin du XVIIe siècle mais revu et amélioré au XIXe, étant interdite aux vélos, nous ne pourrons pas nous hisser à son sommet. Seules les accompagnantes auront tout loisir d'en gravir les 224 marches pour une hauteur de 46 m et de jouir d'un remarquable panorama à 360°.

Ce sera alors le moment de repartir en direction du sud-est par la côte orientale, hantée par le vent, comme l'attestent les formes torturées ou rabougries de ses quelques arbres côtiers. Après avoir passé LES HUTTES, CHAUCRE, DOMINO, etc., nous aboutissons à LA COTINIÈRE, connue pour alimenter en produits

de la mer un certain nombre de poissonneries paloises. Le village est bondé, mais le local de ses pêcheries est ouvert, comme tous les jours, qui propose ses produits en libre service. Pour ne pas rentrer trop tôt, nous restons sur place un bon moment, malgré le boucan provoqué par un club d'inconditionnels de pétoires Harley Davidson aux chromes étincelants et hors de prix, qui semblent ravis d'assurer le spectacle, bruitage compris.

La suite du circuit, parfois doublé de pistes cyclables tantôt en état tantôt en travaux, nous impose la proximité peu rassurante d'une circulation automobile déjà dense, et aussi quelques reproches fleuris lorsque nous n'avons pas su ou voulu prendre par la forêt. Comme le trafic menace de s'épaissir encore vers l'heure de retour des plages, parvenus au PORT DES SALINES nous escamoterons légèrement ST-TROJAN-LES-BAINS et sa pinède, désormais inscrit dans le périmètre du parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis; et ne verrons donc pas ses intéressantes villas des XIXe et XXe siècles ; les accompagnantes non plus.

Car il nous faut à nouveau franchir les ponts, évidemment plus encombrés que lors du départ en sens inverse. Le premier, le viaduc d'Oléron, est le plus long, le plus fastidieux et le plus dangereux, car l'espace disponible pour les cyclos comme pour les piétons est très réduit, et la vitesse autorisée des véhicules insuffisamment règlementée. Finalement, c'est le second, pourtant le plus court, qui se révélera le moins commode, à cause des rafales latérales venues de l'ouest dont la violence augmente à mesure que nous le montons. Heureusement, tout se passera bien, mais ce n'est vraiment pas un plaisir que de pédaler sur ces deux ouvrages d'art dressés en plein ciel, mais aussi en plein vent.

Avant le dîner, il reste du temps pour profiter de la piscine confortable, son bassin et son jacuzzi couverts et ensoleillés, et ceux qui n'y sont pas allés ont eu grand tort.

Lundi 16 mai 2016

Pour ce dernier jour, le départ est donné à l'avance par rapport à l'horaire prévu. Et nous voici repartis sur les routes charentaises, tranquilles à cette heure. Nous traversons d'abord la Forêt de La Tremblade, puis celle de La Coubre, dont après hésitation nous utiliserons finalement la piste cyclable large et goudronnée et point trop fréquentée encore. Le phare du même nom est atteint et nous l'abandonnons bientôt pour nous rendre à LA PALMYRE, son zoo, ses plages, son environnement boisé et ses espaces généreux. Nous quittons bientôt le bord de mer pour l'intérieur, par ST-AUGUSTIN, jusqu'à MORNAC-SUR-SEUDRE, tout à fait de l'autre côté, où nous passerons quelques minutes. Avec son port de pêche et les ruelles médiévales de son centre historique, en grande partie piétonnier et ponctué d'ateliers d'artisans d'art, ce petit village ostréicole et artisanal possède une halle probablement médiévale, comme l'église Saint-Pierre du XIIe siècle, bien clairement romane, l'extérieur de son abside et son chevet, aujourd'hui classé monument historique, le montrent.

Pour la toute fin, par CHAILLEVETTE, ÉTAULES, ARVERT, communes de la conurbation de LA TREMBLADE, nous regagnerons RONCE où nous attend le car pour le chargement des vélos et le dernier repas.

Une fois ce dernier terminé et le départ aussitôt pris, les panses pleines favorisent l'assoupissement vespéral traditionnel, qui sera bientôt suivi du nécessaire ajustement des comptes.

Cette année, le nombre des cyclos et la nécessité de les faire circuler en trois groupes séparés sensiblement égaux, l'inconfort de la traversée de viaducs peu adaptés à la circulation des deux roues non motorisés, avaient de quoi inquiéter l'organisateur. Par endroits, le souci de la sécurité et des pics de circulation nous aura peut-être fait sauter quelques visites, y compris lorsqu'elles étaient notifiées dans notre livre de route. Mais au total, tout se sera finalement bien passé : pas de contretemps mécanique majeur, même pas de crevaison, tout juste, de-ci de-là, quelques cabrioles ou quelques acrobaties inutiles, histoire de montrer comment tomber et se relever gaillardement sans trop de bleus, malgré quelques plaies, visibles ou pas.

Avant que les gens s'égaillent en direction de leurs pénates, malgré une pensée rentrée pour ceux qui nous ont quittés, tout le monde en vient à se réjouir de la réussite de ce énième voyage du CCB, le dixième sous la responsabilité de son organisateur présent, en se félicitant aussi de la satisfaction des accompagnantes et des nouveaux-venus.

Néanmoins, il convient de mentionner l'épisode fantomatique, quasiment policier et angoissant que le groupe a connu. Dès le premier jour, en effet, on avait entendu dire qu'un effet personnel était porté manquant, apparemment disparu sans laisser de trace : évadé de son bagage, évaporé de son sac, introuvable dans le bus. Mais dans quelle cache avait-il donc migré, sur quel corps s'était-il donc installé ? Qui donc, à la faveur de l'anonymat collectif, avait pu être tenté de se l'approprier subrepticement ? À mesure que le temps passait, le mystère se faisait plus épais. Certes, au tout dernier moment, un jean de dame avait bien été trouvé ; hélas, il ne semblait appartenir à personne, car, non c'était certain, juré craché, il n'était pas de la couleur blanche du pantalon disparu.

Encore que..., à la teinte près, la plaignante lui trouvait des points communs avec celui dont elle avait quasiment fait son deuil : marque, taille, style, etc. Ah bon ? À bien y regarder : mais si bien sûr... c'était le même. Simplement, mutation imprévisible, le changement d'air l'avait rendu pratiquement méconnaissable : de clair, il était devenu carrément foncé. Pour expliquer une perception des couleurs aussi hésitante, que faut-il en l'occurrence incriminer : des lunettes de soleil mal adaptées ? l'effet inattendu des petits rosés locaux ?

Peu importe finalement, tout a été bien qui a bien fini : le groupe a pu repartir rassuré, sans personne en string ni défroquée non plus. Bref, l'énigme, finalement, s'est soldée par une énorme mais surprenante... pantalonnade ! Il faudra essayer de faire mieux la prochaine fois...

PS :

Toujours curieux de tout, nos Américains Valérie et Max se sont demandés quelle différence il convenait de faire, en français, entre les termes *marais* et *marécage*, face à l'unique adjectif *marécageux*. Nous avons été quelques-uns à répondre spontanément que le second concernait plutôt un site naturel, voire sauvage, et le premier un site aménagé, voire exploité par l'homme.

Après consultation de sources plus autorisées, il serait sans doute plus précis de dire que le *marais* désigne « un type de formation paysagère au relief peu accidenté où le sol est recouvert, en permanence ou par intermittence, d'une couche d'eau stagnante (immobile), en général peu profonde, et couverte de végétations », et le *marécage* une « étendue couverte de marais », d'une dense végétation aquatique, impropre à la culture et d'accès difficile.